

MAIRIE
DE
VILLETTE-DE-VIENNE
272 route de Marennes
38200

Téléphone 04 74 57 98 09
Télécopie 04 74 57 09 13



ARRÊTÉ
N° ADV 2026.03.31.010

DÉLÉGATION PERMANENTE DE
CERTAINES FONCTIONS DU MAIRE

À

UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Aline VACHET

La maire de la Commune de Villette-de-Vienne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Vu le tableau du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de madame Aline VACHET, conseillère municipale,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de fonction est donnée à madame Aline VACHET, conseillère municipale, pour intervenir dans le domaine suivant :

ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Gestion des espaces verts (zéro phyto, gestion différenciée) afin de préserver la biodiversité,
- Gestion de l'étang,
- Suivi de la forêt en lien avec l'ONF
- Actions pour promouvoir la transition énergétique

ARTICLE 2

La conseillère déléguée est chargée de l'étude des dossiers et du suivi des projets. Elle rend compte régulièrement de l'avancement de ses missions à son adjoint de commission.

ARTICLE 3

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Madame la maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vienne,

Notifié le 31 Mars 2026
Levrault

Fait à Villette-de-Vienne, le 31 mars 2026
La maire,

Cristelle VEILLARD

